



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13 AVR. 2026

ID : 057-245700695-20260409-C20260409_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente, se sont réunis, dûment convoqués, par M. Michel PAQUET, Président sortant, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, pour procéder à l'installation du nouveau Conseil communautaire selon l'ordre du jour joint à la convocation.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

GONAND Eric, JUNGLING Jean-Pierre, GAILLOT Philippe, BIRCK Sylvie, LAUTERFING Cyril, SCHMITT Michel, THEVENET Flavie, FADI Hassan, SORIA Katia, MANSUY Jean-Luc, LICHT Yves, HERGAT Michel, GOMES Sandra, PECQUEUR Eric, PFLUMIO Stéphane, MICHEL Thierry, DUTTA GUPTA Marie-Marthe, REDINGE Alain, ROSA Jonathan, DEL PIZZO André, BALCERZAK Roland, CONTRERAS Céline, HEIL Régis, GALLINA Nadine, PATAT Hervé, DEROUT Aurélie, ZIELINSKI Christophe, DE DIJCKER Magali, GANTIER Paul, VEIDIG Patricia, OLIGER Yannick, GARAVAGLIA Karine, MESLARD Frédéric, BAUR Denis, BASTIEN Laure, ZIROVNIK Rachel, GHAMO Joseph, SCHMITTER Evelyne, KORMANN Olivier, MAZZOLINI Christelle, IMMER Joël, DA COSTA Brigitte, STEINMETZ Benoit, VACCARO Jean-Marc, DZIEZUK Nicolas, DUCHAMBON Virginie, MORIN Nicolas, BADIALI Betty.

Absents avec procuration : Hervé GROULT à Joseph GHAMO
Elisabeth SIMONCELLI à Jean Marc VACCARO

Absents excusés : ./.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 48
Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



8. Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2162-24 et R. 2162-26,

Considérant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres,

Considérant que la commission est composée du Président ou de son représentant et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président demande quelles listes sont candidates pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont candidates pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- Liste 1 :

- o Membres titulaires :
 - Denis BAUR
 - Michel HERGAT
 - Hassan FADI
 - Jean-Marc VACCARO
 - Yves LICHT

- o Membres suppléants :
 - Eric GONAND
 - Hervé PATAT
 - Michel SCHMITT
 - Katia SORIA
 - Rachel ZIROVNIK

La liste 1 est élue à l'unanimité des voix.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la création de la Commission d'Appel d'Offres et des conditions de dépôt des listes,
- de prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres par le Président ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants comme suit :

- o Membres titulaires :
 - Denis BAUR
 - Michel HERGAT
 - Hassan FADI
 - Jean-Marc VACCARO
 - Yves LICHT

- o Membres suppléants :
 - Eric GONAND
 - Hervé PATAT
 - Michel SCHMITT

- Katia SORIA
- Rachel ZIROVNIK

Vote : Pour : 50
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260409-C20260409_08_SI-DE